



Ollainville

DELIBERATION
N° CM 38/007/2025

DÉLIBÉRATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Séance du 28 janvier 2025 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
26

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 22 janvier 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoint au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Adeline CLOGENSON, Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Laurent MEUNIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Michel BURILLO

• **Appels à projets concernant le fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD) au titre de l'année 2025 – Protection des établissements scolaires – École Claudine Hermann**

Pour rappel, le FIPD instauré par l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, a été réaffirmé par l'article 1 du décret n° 2019-1259 du 28 novembre 2019 modifiant le code de la sécurité intérieure relatif au fonds interministériel pour la prévention de la délinquance. Il a vocation à soutenir des actions dans le cadre de la prévention de la délinquance et de la radicalisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que ce dispositif permet de financer les travaux nécessaires à la sécurisation périmétrique des bâtiments et notamment des accès pour éviter toute tentative d'intrusion malveillante,

Considérant que les demandes de financement seront arbitrées par le Préfet de police, dans le cadre d'une enveloppe régionale des crédits dédiés à la sécurisation des établissements scolaires,

Considérant que la Municipalité souhaite continuer en 2025 les travaux, initiés depuis 2018, de mise en sécurité sur les écoles de la Commune. À ce titre, une somme de 10 263.20 € H.T. sera proposée au Budget Primitif 2025, pour l'installation d'une vidéo protection à l'école Claudine Hermann,

Considérant que ces travaux de mise en sécurité peuvent être subventionnés (FIPD) par le Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD),

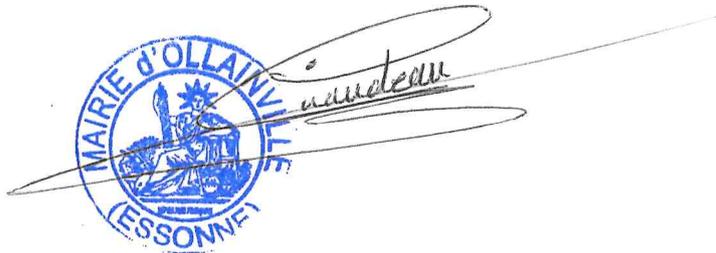
Entendu l'exposé de Monsieur Thierry DELCUPE, Conseiller Municipal,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Prend acte** de la réalisation des travaux de mise en sécurité de l'école Claudine Hermann.
- **Sollicite** une subvention aussi élevée que possible, auprès de la Préfecture de l'Essonne, dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2025.
- **Dit** que les travaux seront inscrits au Budget Primitif 2025.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents liés à ce dossier.

Le 28 janvier 2025

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire



The image shows a blue circular official stamp from the Mairie d'Ollainville, Essonne. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff and a sunburst above. The text 'MAIRIE D'OLLAINVILLE' is written around the top inner edge, and 'ESSONNE' is at the bottom. A blue ink signature, which appears to be 'GIRAUDEAU', is written across the stamp in a cursive style.